

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2019

**PRESENTS** : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, CONVERS, BOURGETEAU, HAMOT, CROISIER, AUBRY, CHOQUET, KWAK, BERTHELOT.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, LOBBE, PILARDEAU, BAPAUME, FERNANDES, FLAGOTHIER, DELAMARRE, VERMON.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. FOVIAUX par Mme BONNET  
Mme GODARD BEGUE par Mme FERNANDES  
Mme DESMEDT par M. DESMEDT  
Mme N'KLO par Mme BRUNET  
Mme DELAUTEL par M. BOURGETEAU  
M. DEFLERS par Mme VERMON

**ABSENTS EXCUSES** : MM. LENOBLE et AUDIGER

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Créance éteinte
3. Admissions en non-valeur
4. Approbation de liquidation des comptes du Syndicat Intercommunal de l'Arré
5. Tarifs pour un voyage au Parc France Miniature
6. Ouverture de poste
7. Tarifs Espace Jeunesse
8. DSP Marchés et Foires - Choix du délégataire et du contrat
9. Rapport de la CRC concernant la CAP OISE
10. Subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage
11. Questions diverses

---

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte les procès-verbaux des séances des 8 mars, 5 et 26 avril, sans modification.

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Béatrice **DELAMARRE**, secrétaire de séance.

**VOTE** : UNANIMITE

## **2. Créance éteinte**

M. **DESMEDT** explique que certains débiteurs de la commune font l'objet d'un effacement de dettes. Il précise que bien que ces effacements de dettes s'imposent à la collectivité, il est nécessaire de délibérer.

Par conséquent, il propose au Conseil Municipal l'exécution de ces créances éteintes pour un montant de 118,78 €.

VOTE : UNANIMITE

## **3. Admissions en non-valeur**

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les recettes impayées pour un montant total de 649,48 €.

VOTE : UNANIMITE

## **4. Approbation de liquidation des comptes du Syndicat Intercommunal de l'Arré**

M. **DESMEDT** donne la parole à M. **DUBOUIL**, ancien Président du Syndicat Intercommunal de l'Arré qui explique que compte-tenu de la dissolution du syndicat en décembre 2017 et de l'adoption du budget de clôture et du compte administratif, il y a lieu de déterminer la clef de répartition de l'actif et du passif.

Les comptes du syndicat présentent un actif global de 25 393,74 €  
Crédits de fonctionnement : 14 987,66 €  
Crédits d'investissement : 10 406,08 €

VOTE : UNANIMITE

## **5. Tarifs pour un voyage au Parc France Miniature**

M. **DESMEDT** donne la parole à Mme **BONNET** qui informe que la Commission des Affaires Sociales organise une sortie au Parc France Miniature le samedi 27 juillet 2019.

Il est proposé de valider les tarifs comme suit en précisant que ces tarifs comprennent le transport aller-retour et l'entrée du parc :

- 26 € par adulte
- 13 € pour les enfants de 5 à 12 ans
- Gratuit pour les enfants de - 4 ans

VOTE : UNANIMITE

## **6. Ouverture de poste**

Arrivée de M. LENOBLE (nombre de votants : 28)

M. DESMEDT propose l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif à 35 heures, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, afin de nommer un agent contractuel déjà en place.

VOTE : UNANIMITE

## **7. Tarifs Espace Jeunesse**

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de valider les tarifs des différentes actions menées par l'Espace Jeunesse :

### **JUILLET 2019**

#### ➤ ***Tarifs à la journée***

- Saint Justois : 2 €
- Extérieur : 3 €

- 3<sup>ème</sup> semaine
- Saint Justois : 15 €
- Extérieur : 25 €

#### ➤ ***Tarifs à la semaine***

- 1<sup>ère</sup> semaine
- Saint Justois : 11 €
- Extérieur : 18 €

- 4<sup>ème</sup> semaine
- Saint Justois : 18 €
- Extérieur : 30 €

#### ➤ **Du 12 juillet au 22 juillet 2019**

- Séjour dans le Jura
- Saint Justois : 360 €
- Extérieur : 450 €

#### ➤ ***Sortie canoé à Hermes***

- Saint Justois : 14 € + 2 € la journée soit 16 €
- Extérieur : 22 € + 3 € la journée soit 25 €

#### ➤ ***Cours hip-hop + djembé***

- Saint Justois : 3 € + 2 € la journée soit 5 €
- Extérieur : 8 € + 3 € la journée soit 11 €

#### ➤ ***Sortie Parc Saint Paul***

- Saint Justois : 12 € + 2 € la journée soit 14 €
- Extérieur : 20 € + 3 € la journée soit 23 €

#### ➤ ***Sortie plan d'eau du Canada à Beauvais***

- Saint Justois : 3 € + 2 € la journée soit 5 €
- Extérieur : 8 € + 3 € la journée soit 11 €

#### ➤ ***Concours de belote le 19 octobre 2019***

- 9 € / personne

VOTE : UNANIMITE

## **8. DSP Marchés et Foires- Choix du délégataire et du contrat**

M. **DESMEDT** rend compte des travaux de la Commission de Délégation de Service Public et de la négociation qui a eu lieu dans les conditions prévues par l'article 46 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et l'article 26 du décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatifs aux contrats de concession.

Par délibération en date du 19 décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la délégation du service public portant sur la gestion et l'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement et autres occupations commerciales du domaine public.

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 9 avril 2019 pour l'admission des candidatures et l'ouverture des offres de prix et le 6 mai 2019 pour l'analyse des offres.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le choix du délégataire et d'attribuer le contrat de concession du service public portant sur la gestion et l'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement et autres occupations commerciales du domaine public à la société SAS MANDON, selon les conditions générales suivantes :

- Durée du contrat : 9 ans
- Redevance forfaitaire versée à la Ville : 16 161 € par an

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de concession et toutes les pièces afférentes.

Mme **FERNANDES** signale que les commerçants présents sur le marché et leurs clients demandent du renouveau. Elle souhaite savoir si cette redevance à une incidence pour la ville.

M. **DESMEDT** répond que financièrement cela n'a aucune incidence, la redevance permet uniquement de couvrir les frais de nettoyage de la place du marché. Néanmoins, le nouveau contrat va permettre de redynamiser le marché, notamment avec la mise en place d'animations, ainsi que la foire.

VOTE : UNANIMITE

## **9. Rapport de la CRC concernant la CAP OISE**

M. **DESMEDT** rappelle au Conseil Municipal qu'en qualité d'adhérente à la Cap'Oise (centrale d'achat accessible aux collectivités territoriales), la commune de St Just-en-Chaussée a été destinataire du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion dudit organisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes.

VOTE : UNANIMITE

## 10. Subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage

M. **DESMEDT** donne la parole à M. **RAUZIER** qui rappelle que le jumelage avec la commune d'Agion Anargyron, petite ville située près d'Athènes en Grèce, se concrétisera par la signature d'une charte le mercredi 19 juin, en Grèce.

A cette occasion, une sculpture en terre cuite émaillée de Gilbert LEFEUVRE, représentant Calliope Muse de la Poésie épique et de l'éloquence dans la mythologie grecque, sera offerte. Par conséquent, il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 420 € au Comité de Jumelage destinée à l'achat de cette sculpture.

VOTE : UNANIMITE

## TOUR DE TABLE

M. **DESMEDT** rappelle les manifestations à venir :

- l'accueil des emplois été aux services techniques aura lieu le jeudi 20 juin à 16h00
- la réunion publique annuelle se déroulera le jeudi 20 juin à 19h00 à la salle des fêtes
- la cérémonie en l'honneur des futurs collégiens est prévue le vendredi 28 juin à 18h00
- le conseil communautaire du 4 juillet se déroulera à la salle des fêtes de Saint Just en Chaussée, en présence du nouveau Sous-Préfet
- l'inauguration de la fête foraine aura lieu le vendredi 12 juillet à 18h00
- le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la libération aura lieu le samedi 31 août à 16h45 devant l'Hôtel de Ville. A cette occasion, un campement sera reconstitué avec la présence d'une quinzaine de figurants en costume ainsi qu'une exposition de matériel et de véhicules

M. **BOURGETEAU** informe que le Sporting Club Saint Justois se maintient en régional 3. La section GHR de l'Acles organise son traditionnel spectacle de fin d'année le samedi 29 juin au gymnase.

Il rappelle que le challenge Marianne **NICOLAS** aura lieu le dimanche 30 juin pour l'entraînement et le dimanche 7 juillet pour le concours.

M. **RAUZIER** annonce le programme de la Fête de la Musique qui se déroulera le vendredi 21 juin. Les musiciens de l'Ecole d'Orchestre de l'Ecole de Musique de Saint Just en Chaussée et du Plateau Picard défilent à partir de 18h30. Par ailleurs, trois podiums seront installés rue de Paris, Place de la Mairie et Place de la Médiathèque.

M. **RAUZIER** signale et déplore qu'un panneau annonçant la Fête de la Musique, situé en entrée de ville, ait été volé.

M. **DUBOUIL** dresse la liste des travaux :

- une nouvelle clôture sera installée à l'ilôt z'enfants la semaine prochaine
- de nouveaux potelets assortis aux lampadaires seront installés rue de Beauvais et rue de Paris
- la sous-pente du local du tennis de table, situé rue de Paris, a été nettoyée après qu'il ait été constaté la présence de pigeons morts dans le grenier. Les accès empruntés par les pigeons ont été rebouchés en conséquence
- un nettoyage de l'étang va être entrepris afin de se débarrasser de la présence d'algues, induites par l'ensoleillement. Malheureusement, ce phénomène étant tout à fait naturel il est fort probable qu'il se répète.
- les lampadaires des bâtiments Georges Sand, Guy de Maupassant, Alexandre Dumas, Emile Zola et Jules Valles situés au sein de la résidence du Moulin vont être changés

- les luminaires de l'allée Lorient sur Drôme vont être changés au profit de luminaires à LED avec détecteur de mouvement moins énergivores
- un graphiste interviendra au skatepark afin de décorer les parties en béton
- les travaux de sécurisation de la rue Carnot débuteront fin juillet pour s'achever dernière semaine d'août

M. **CONVERS** indique que la commission des affaires scolaires se réunira lundi 17 juin afin d'effectuer la répartition des élèves dans les différentes écoles pour la rentrée prochaine. Il déplore le fait que toutes les inscriptions n'ont pas encore été effectuées alors que la date de clôture était fixée au 30 mars.

M. **HAMOT** signale la présence de trottinettes et de vélos sur les trottoirs, créant un danger pour les piétons.

M. **DESMEDT** répond que cette information sera transmise à la Police Municipale. Par ailleurs, un article rappelant que les trottoirs sont réservés aux piétons paraîtra dans le Journal des Saint Justois et sur le panneau lumineux.

Mme **PILARDEAU** invite les membres du Conseil Municipal à venir partager le verre de l'amitié lors du repas annuel du club des aînés qui aura lieu le mardi 25 juin.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et leur souhaite de bonnes vacances. La séance est levée à 20h10.